

Circulaire Technique 09/10 – 09

50^{ème} CHAMPIONNATS DE FRANCE de Nage Avec Palmes et 34^{ème} CHAMPIONNATS DE FRANCE de Longue Distance
Piscine de VILLENEUVE la GARENNE - LD à CERGY PONTOISE (IDF/Picardie), les 21, 22, 23 et 24 mai 2010

Règlement spécifique :

1/ Preamble

Le règlement sportif national 2010 rédigé par la CNNP et approuvé par le CD de la FFESSM s'applique à cette compétition.

2 / Engagements

Les engagements seront enregistrés sur www.e-nap.fr. Vous y accéderez avec votre identifiant et votre mot de passe habituels.
Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le concepteur du programme à cette
Adresse : arnaud@e-nap.fr

Date limite des engagements sur le site : Lundi 10 mai à 22 h. pour la piscine. Corrections avant le 12 mai à 22 h
Date limite des engagements sur le site : Lundi 17 mai à 22 h. pour la longue distance. Corrections avant le 18 mai à 22 h

Attention: tous les nageurs, y compris ceux qui ne participent pas aux épreuves individuelles mais uniquement aux relais, doivent être engagés.

A la clôture des engagements, un mail automatique vous sera adressé pour la vérification de vos différents engagements.
En cas d'erreurs d'orthographe des noms, vous communiquerez les corrections par mail à Malou ZIMMER secrtaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com qui fera apporter les modifications. Aucune autre correction ou ajout ne sera acceptée après la date de clôture des engagements.

Seuls les nageurs dont les clubs **seront à jour de règlement des assurances fédérales** (pour ceux qui sont assurés par le cabinet proposé par la F.F.E.S.S.M.) seront autorisés à nager. Le choix de l'assureur est libre à condition que l'assurance couvre tous les risques relatifs à la participation aux entraînements et à la compétition : le contrat d'assurance sera fourni à l'organisateur à titre de justificatif.

3 /Spécificités des engagements en Longue Distance

Les engagements doivent respecter les règles suivantes :

6Km :

- Avoir nagé et été classé lors du championnat régional de longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; seul le Président de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements.
- Quotas fixés pour chaque Commission Régionale. Ces quotas sont ceux définis par l'article 3.1.13 du règlement national de nage avec palmes de longue distance augmentés, le cas échéant du bonus attribué à chaque région ou inter région selon le tableau de la circulaire N° 7.

15 km :

- Il n'y a pas de Bonus. Les inscriptions pour chaque CRNP ne sont pas limitées en nombre.
- Avoir nagé et été classé lors du championnat régional de longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; seul le Président de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements.

Les CRNP doivent communiquer (au secrétariat technique secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com **et avant** la date limite) les noms des nageurs et des équipes qualifiés au niveau régional pour le 6 et 15 Km. **Tout engagement non confirmé par la CRNP sera rejeté même si il a été saisi sur e-nap.**

4 / Courses Bi palmes en piscine : Courses en Bi palmes en conformité avec le programme et le règlement CMAS, 50m SF, 100m SF, 200m SF. Séries spécifiques avec matériels homologués (voir circulaire correspondante).

5 / Droits d'engagements

Courses individuelles piscine : 5 euros
Relais Piscine : 10 euros
Longue Distance : 5 euros par nageur.

Le montant global correspondant aux engagements établis par un club sera dû, **par chèque uniquement**, à l'ordre de FFESSM-C.N.N.P., y compris les forfaits pour quelque motif que ce soit.

6/ Sur classements : Le sur classement en catégorie "senior" est libre pour toutes les courses sous réserve de remplir les conditions de sélection. Pour le 15km, seuls les cadets, les espoirs ou les vétérans peuvent être surclassés.

7/ programme :

- Installation du bassin le vendredi matin
- ⊖ **Attention** ; Il n'y aura pas d'échauffement pour les clubs le jeudi 20 mai.
- Réunion des Chefs d'équipes le jeudi 20 mai à 19h00 ;
- Pour la piscine : jeudi de 16h30 à 19 h 00 : vérification des documents administratifs (licence-assurance, certificat médical, carte d'identité fédérale) et du matériel (palmes, tubas, bouteilles). **Il est à noter que dans un souci de gain de temps pour les contrôles administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par Internet avant la compétition à secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com**
- Championnats sur 6 sessions
 - **Horaires PISCINE : La cérémonie d'ouverture est prévue vendredi à 15h30**

Vendredi, samedi		Dimanche	
7h30 échauffement	16h00 échauffement	7h30 échauffement	17h00 échauffement
9h00 fin échauffement	17h00 fin échauffement	8h45 fin échauffement	18h00 fin échauffement
9h15 1 ^{er} départ	17h15 1 ^{er} départ	9h00 1 ^{er} départ	18h15 1 ^{er} départ

- Lors des échauffements, les lignes 1 et 6 sont réservées aux départs plongés et au travail de sprint.

- Chronologie des courses PISCINE
 - Séries Bi CMAS en premier (classement au temps et pas de finale)
 - Séries Dames, puis Messieurs
 - Séries et finales A et B pour les 50 AP, 50 SF et 100 SF, 200 SF, 100 IS. Pour les autres courses, meilleure série le soir (*).

Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Matin			
1500 SF	800 SF	100 IS	6Km D
50 AP	100 bi SF	400 SF	6Km H
200 SF bi	100 SF	50 bi SF	
200 SF	400 IS	50 SF	
	4x200 SF	800 IS	
		4x100 SF	<i>Cérémonies 6Kms</i>
APRES MIDI			
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
		15 kms H & D	
Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Soir			
Finales 50 AP	800 SF ^(*)	<i>Cérémonies 15 Kms</i>	
<i>Cérémonies 200 SF Bi</i>	<i>Cérémonies 100 SF Bi</i>	Finales 50 SF	
1500 SF ^(*)	Finales 100 SF	<i>Cérémonies 50 SF Bi</i>	
<i>Cérémonies 50 Ap</i>	<i>Cérémonies 800 SF</i>	400 SF ^(*)	
Finales 200 SF	400 IS ^(*)	<i>Cérémonies 50 SF</i>	
<i>Cérémonies 1500 SF</i>	<i>Cérémonies 100 SF</i>	Finales 100 IS.	
<i>Cérémonies 200 SF</i>	4x200 SF ^(*)	<i>Cérémonies 400 SF</i>	
	<i>Cérémonies 400 IS</i>	800 IS ^(*)	
	<i>Cérémonies 4x200 SF</i>	<i>Cérémonies 100 IS</i>	
		4x100 SF ^(*)	
		<i>Cérémonies 800 IS</i>	
		<i>Cérémonies 4x100 SF</i>	

- Horaires longue distance : Distance entre Villeneuve la Garenne et Cergy sensiblement 30 kms.
 - Réunion des Chefs d'équipes le samedi à 18h30 à la piscine.
Dimanche matin à partir de 8h30 à la piscine : vérification des documents administratifs (licence-assurance, certificat médical, carte d'identité fédérale et du matériel (monopalmes, tubas) ; **Il est à noter que dans un souci de gain de temps pour les contrôles administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par Internet avant la compétition à secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com, remise des dossards**
 - Horaire des courses

Dimanche		Lundi	
A partir de 12h 00	Appel 15 kms	à partir de 8h30	Appel Femmes
12h30	Départ Hommes et Dames	9h00	Départ Femmes
16h30	Fin du 15 kms	9h00	Appel Hommes
18h15	Cérémonie protocolaire à la piscine	9h30	Départ Hommes
		11h00	fin des compétitions
		12h15	Cérémonie Protocolaire sur le site

8/ Protocoles :

- Plus de protocole papier distribué à l'issue de la compétition. Les documents seront disponibles sur le site internet de la C.N.N.P.

Adresses des sites

- Piscine Municipale 29 avenue Georges Pompidou 92390 Villeneuve la Garenne
- Longue distance : Base de Loisirs de Cergy Pontoise - Rue des étangs 95000 Cergy Pontoise
(voir plans accès sur <http://www.nageavecpalmes-ffessm.com>)

Droit à l'image :

Le Club organisateur par le biais de journalistes et de ses membres, pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course, que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou sur tout autre support de promotion ou de communication sur l'évènement. Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisateur le jour de la compétition.